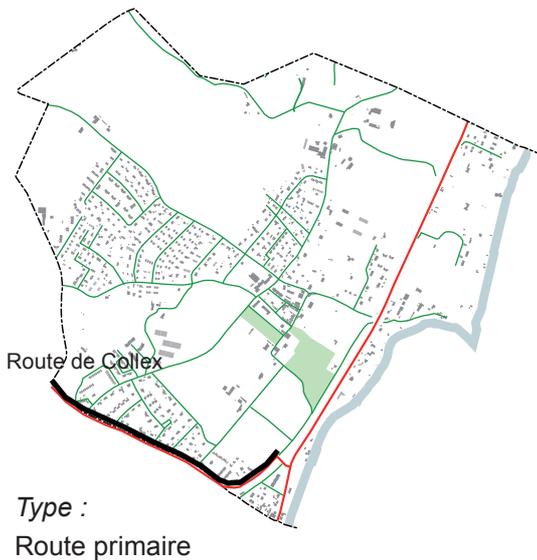


E.1 Analyse des qualités et dysfonctionnements



Aménagement confortable, peu utilisé?



Traversée dangereuse vers la gare



Traversée à aménager pour rejoindre le chemin piéton

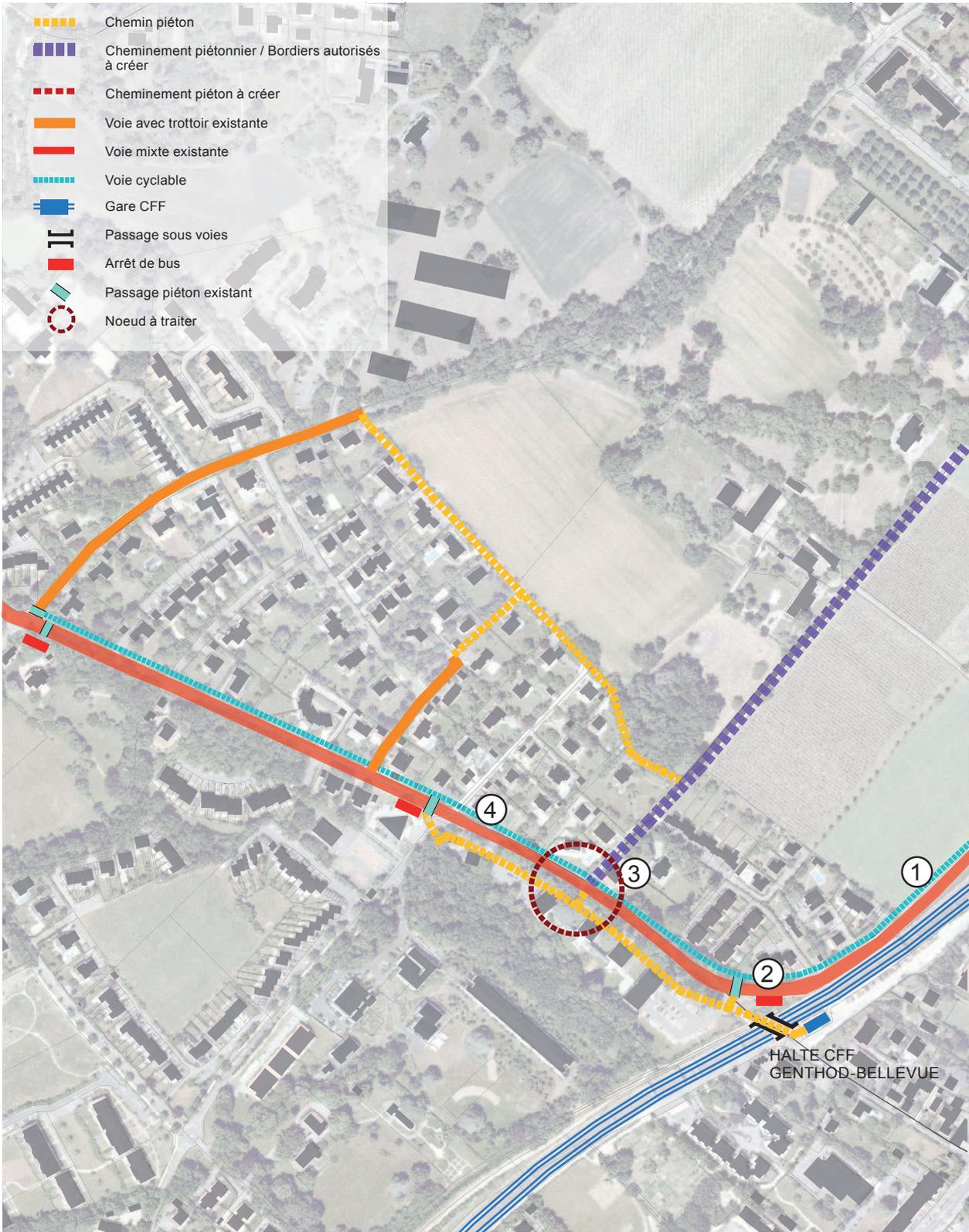


Bande cyclable existante

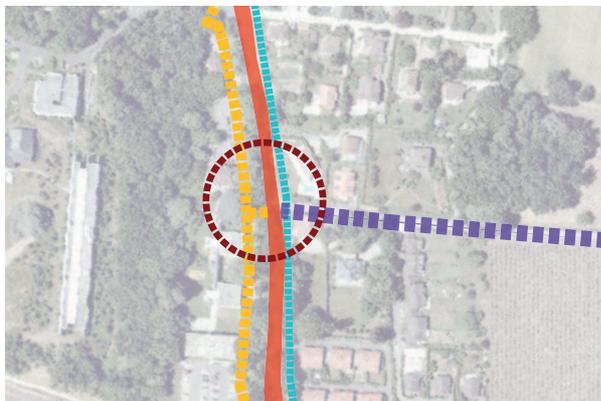
La Route de Collex, en limite avec la commune de Bellevue est une voie primaire très fréquentée qui accueille la ligne principale de transport public desservant le village. Elle dispose déjà d'une bande cyclable qui se transforme en trottoir aux abords des voies du chemin de fer et draine des mouvements de mobilité douce issus des quartiers d'habitation individuel adjacents vers la gare Genthod-Bellevue.

De ce point de vue, un noeud important est à traiter à l'endroit de l'arrivée du Chemin des Rousses : il s'agit de sécuriser la traversée piétonne visant à rejoindre, de l'autre côté de la Route de Collex, un chemin existant séparé et protégé de la chaussée qui mène au passage sous voies CFF.

Ainsi, le parcours des usagers depuis la gare et le lac est garanti sur un réseau continu de chemins piétons qui évite les virages dangereux et la forte circulation le long de la Route de Collex.



E.2 Etat actuel



L'arrivée depuis le Chemin des Rousses se heurte à une clôture qui borde le cheminement piéton arborisé en commune de Bellevue. Toutefois une portelle peu visible actuellement peut être exploitée pour établir la connexion.



E.3 Propositions



Un passage piéton est à créer dans l'axe de la portelle existante afin de rendre évidente et sûre la traversée depuis le Chemin des Rousses, en accord avec la commune de Bellevue. Un espace sécurisé sous forme d'un sas hors de la chaussée est à prévoir du côté de la barrière.

ROUTE DE COLLEX

